



Paris, le 04 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PPL « Protection de la rémunération des agriculteurs » : la responsabilité des parlementaires doit maintenant laisser place à celle des acteurs de la chaîne alimentaire

Les députés et sénateurs membres de la Commission Mixte Paritaire (CMP), qui ont examiné la proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs (EGAlim 2), à l'initiative du Député Besson-Moreau, ont trouvé un consensus ce lundi, ce qui permet d'entrevoir une mise en œuvre des dispositions de la loi dès les prochaines négociations commerciales. La responsabilité des parlementaires a permis d'aboutir à un texte équilibré et qui prend en compte les priorités portées par la FNSEA et Jeunes Agriculteurs.

La FNSEA et Jeunes Agriculteurs saluent l'aboutissement de la CMP et l'esprit de consensus qui a prévalu lors de l'échange entre les deux chambres pour aboutir à un texte qui prenne en compte les avancées obtenues à l'Assemblée nationale d'abord puis celles acquises au Sénat fin septembre. Ainsi, nous saluons la volonté de remettre de la transparence dans le dispositif de la non-négociabilité de la matière première agricole afin que le dispositif puisse fonctionner de manière optimale. De la même manière, il est notable que les points positifs discutés à l'Assemblée nationale, en particulier sur la publication et la prise en compte dans les contrats des indicateurs de coût production, transparents et indiscutables, soient maintenus. De même, l'encadrement plus strict des contrats soumis à Marques De Distributeurs (MDD) introduit par le Sénat est conservé et doit permettre à ce marché, florissant pour la grande distribution, de ne pas être un moyen permettant une pression à la baisse sur les prix payés aux producteurs.

FNSEA et JA considèrent que le cadre législatif issu de la Loi EGAlim est dorénavant amélioré et prend enfin en compte les propositions portées les deux syndicats lors des Etats Généraux de l'Alimentation. Pour autant, la valeur ne reviendra dans les cours de ferme qu'à condition que les opérateurs – de l'amont à l'aval – s'emparent des dispositions et les appliquent strictement. Il est donc également primordial que les contrôles de la DGCCRF soient pleinement opérationnels dès les négociations commerciales de cette fin d'année. Celles-ci nous inquiètent particulièrement au regard des hausses de coût multiples qui doivent être répercutées à l'aval.

Allier renouvellement des générations et souveraineté alimentaire doit continuer à guider notre action, la loi votée est désormais un outil complémentaire pour rééquilibrer les rapports de force et faire en sorte que la valeur des productions agricoles soit justement répartie entre les acteurs. Prochaine étape : les négociations commerciales qui, grâce à EGAlim 2, débiteront sur des bases transparentes et indiscutables, le résultat ne pourra aboutir qu'à des hausses de tarif à la hauteur de la volatilité subie par l'amont.

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 67 – glabardin@jeunes-agriculteurs.fr